



VILLE DE
LAMBERSART

ARRIVÉ EN PRÉFECTURE LE 26 FEV 2025

Le Maire

2025 P00121

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L112-1 et L211-1,

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L.251-5 à L.251-8,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°13 du conseil municipal en date du 24 mars 2022 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 4 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 4 titulaires,

Vu la délibération n° 11 du 30 mars 2023 fixant le nom des représentant du Conseil municipal,

Vu le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022,

Considérant la démission d'un membre de la formation,

ARRÊTE

Article 1: La composition de la formation spécialisée du comité de la ville de Lambersart et du CCAS s'établit comme suit :

Les représentants de la collectivité sont désignés par la délibération susvisée.

Représentants du personnel

TITULAIRES

- Naima Nemiche pour l'UNSA
- Yves Jourdain pour l'UNSA
- Mélanie Okazi pour la FA/FAPT
- Djawad Moukrim, pour la FA/FPT

SUPPLEANTS

- Rodolphe Delannoy, pour l'UNSA
- Mathieu Ménage, pour l'UNSA
- Dimitri Thirion, pour la FA/FPT
- Laurence Morel, pour la FA/FPT

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Article 3 : Monsieur Vandebussche, Directeur général des services, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles, et transmis aux au Centre de Gestion du Nord et aux organisations syndicales.

Le 26 FEV. 2025



Nicolas BOUCHE

Maire
Conseiller Métropolitain